**Tu viens de t’inscrire à la Haute-Ecole Charlemagne de Gembloux (ISIA)**

**Ceci va te concerner….**

Le décret du 16/05/2002 relatif à la Promotion de la santé pour l’E.S.H.U. prévoit que l’étudiant soit soumis à un bilan de santé individuel lorsqu’il s’inscrit pour la première fois dans l’E.S.H.U. ou s’il vient de l’université ou bien directement de l’étranger ou encore du milieu du travail.

**Ce bilan de santé est obligatoire.**

Par contre, si l’étudiant a déjà subi une visite médicale scolaire en E.S.H.U. en Belgique, il sera dispensé de ce bilan de santé et ce, uniquement, s’il fournit une preuve écrite (originale de l’attestation) de l’ancienne école.

Chaque début d’année scolaire, l’infirmière du CPMS de Gembloux ayant en charge la population de l’école supérieure, va à la rencontre des étudiants de 1ère et 2ème année afin de leur expliquer ses missions (bilan de santé) et les informes de sa disponibilité en cas de préoccupation relative à leur santé (écoute à un problème médical, questionnement concernant le stress, le bien-être, la santé…).

Besoin d’informations sur un sujet précis (contraception, IST…), sur un service spécialisé (planning familial, centre de guidance…).

Les actions du point santé s’opèrent en étroite collaboration avec le service social de l’école, mais aussi avec les services locaux de la santé (AMO, SASSER de Namur, centre de planning familial de Gembloux).

L’étudiant est informé qu’il s’agit de consultations médicales préventives et gratuites, ouvertes à tous, et quel que soit le niveau de ses études.

Ces consultations se feront dans le respect de la confidentialité et du secret médical.

**L’organisation des bilans de santé :**

- L’infirmière du CPMS appliquera aux valves de l’école, la date et l’heure à laquelle l’étudiant sera convoqué.

- Le bilan de santé se déroule au CPMS de Gembloux :

**Adresse**: Rue Entrée Jacques 68 à 5030 Gembloux – **Téléphone :** 081/61.48.08.

Si désistement, l’étudiant préviendra dès que possible, l’infirmière par téléphone, afin de fixer un nouveau rendez-vous avec celui-ci.

L’étudiant sera amené à remplir une anamnèse médicale (questionnaire concernant sa santé) ainsi que ses données vaccinales.

Lors du bilan de santé, l’infirmière fera passer à l’étudiant les examens biométriques : examen auditif, examen de la vue, analyse des urines, mesure du poids et de taille).

Ensuite, l’étudiant passera chez le médecin pour un examen médical ainsi qu’un entretien individuel durant lequel, l’étudiant pourra aborder toutes les questions concernant sa santé globale.

Les conclusions médicales personnelles et confidentielles seront remises sous enveloppe fermée au secrétariat de l’école ainsi que le document attestant la mise en ordre du bilan de santé.

L’original de ce document sera destiné au dossier administratif de l’étudiant.

Celui-ci pourra être demandé par le vérificateur en fin d’études.